

Nos réf. : DAJI n°2024-A101

Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Panthéon- Paris-Assas

- Vu l'article L712-2 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu l'article 7 des statuts de l'Université ;
- Vu l'élection de Monsieur Stéphane BRACONNIER, en qualité de Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas lors du conseil d'administration, en date du 13 avril 2022.
- Vu la délibération du conseil de l'École doctorale de doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC - ED 455) dans sa séance du 30 juin 2021 ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche du conseil académique dans sa séance du 6 juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2021 nommant Madame Mathilde Gollety en qualité de directrice de l'École doctorale EGIC - ED 455 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Sylvie FAUCHEUX, directrice de la recherche, des projets et de la prospective, sous réserve d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, pour signer, au nom du Président de l'Université et en l'absence de Madame Mathilde GOLLETY, directrice de l'École doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC - ED 455), les décisions relevant de l'École doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (ED455).

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter de la date de sa signature par le délégant et abroge tout précédent arrêté ayant le même objet ou la même délégation. Elle prend fin de plein droit en cas de changement de Président ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet et dans les locaux de l'Université Panthéon-Paris-Assas

Fait à Paris, le 30 octobre 2024

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Stéphane BRACONNIER